

Règlement local de publicité (RLP)

Le Règlement Local de Publicité (RLP) est l'unique document réglementaire qui régit les publicités, les enseignes et les pré-enseignes. Ce document de planification permet à la commune de protéger le cadre de vie en adaptant la réglementation nationale (Code de l'Environnement) aux spécificités locales.



À ce titre, la ville de Carrières-sur-Seine disposait d'un Règlement Local de Publicité depuis 2004. Caduc depuis janvier 2021, la Ville a souhaité élaborer un nouveau RLP afin qu'il réponde mieux aux enjeux de son territoire. Grâce à cette élaboration, la Ville pourra user des compétences de police et d'instruction en matière de publicité extérieure.

La commune a lancé l'élaboration de son Règlement Local de Publicité en avril 2021. Un des objectifs principaux du lancement de cette procédure consiste à préserver la qualité de vie notamment en luttant contre la pollution visuelle en ville et au niveau des entrées. Vous pouvez retrouver la liste exhaustive des objectifs dans la délibération de prescription à télécharger.

Documents

[Délibération approbation du RLP du 26-09-2022](#)

[Délibération tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet d'élaboration du RLP](#)

[Délibération portant débat sur les orientations générales du projet d'élaboration du RLP](#)

[Délibération de prescription](#)

[Tome 3 annexes Carrières-sur-Seine du 26-09-2022](#)

[Tome 2 partie réglementaire Carrières-sur-Seine du 26-09-2022](#)

[Tome 1 rapport présentation Carrières-sur-Seine du 26-09-2022](#)

[Rapport du commissaire enquêteur](#)

Contact

rlp@carrieres-sur-seine.fr